



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration Extraordinaire

Séance du 21 décembre 2023

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 17

M. MAHALI	M. CAVANNA	Mme KADDOUR	M. RICHARD
Mme BAGHDAD	M. DE GEA	M. MARKOVIC	Mme SIDI DRIS
Mme BELLEC	M. DOYER	Mme MARTINIANI	
M. BEN MIHOUB	M. GILLET	Mme MATHERON	
M. BOURRELY	Mme JEROME	M. MORENO	

Absents/excusés avant donné pouvoir : 4

Mme BASS	à	Mme BAGHDAD
Mme BERNARDINI	à	M. MORENO

Mme BICAIS	à	Mme BAGHDAD
M. GARCIN	à	M. CAVANNA

Absents/excusés : 6

Mme CANTAREL	Mme CHENET	Mme FORTIAS
Mme MASSI	M. SMAILI	Mme VALVERDE

Nombre de votants (présents + représentés) : 21

DELIBERATION 23-80 Vente à VAD du local sis en pied d'immeuble au 15/17 rue Courdouan à Toulon	<u>N° 23-80 - 15/17 RUE COURDOUAN - VENTE LOCAL RdC N° 0175 0001</u> Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : Au cours de l'année 2023, Var Aménagement Développement (VAD), dans le cadre de l'opération de restructuration et dynamisation commerciale du centre-ville de Toulon, a sollicité THM en vue de l'acquisition du local sis 15/17 sis rue Courdouan à Toulon, d'une superficie de 34 m2 à laquelle s'ajoute une cave d'environ 11 m2 et une cour intérieure de 25 m2, le tout actuellement loué à l'association AFMA. La convention ANRU signée par les différents partenaires institutionnels le 12 mai 2022, actait le principe de cession de ce local situé en pied d'immeuble.
--	--

Conformément à la réglementation en vigueur, THM a donc saisi le Pôle Evaluation Domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques, qui par un avis rendu le 15 juin 2023 (toutefois réceptionné tout récemment), a fixé la valeur vénale de ce bien à 65 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Après avoir visité les lieux et analysé l'opportunité d'acquisition, le Directeur Général de VAD a fait parvenir une offre d'achat le 28 novembre 2023, à hauteur de 65 000 €, avec prise en charge des frais d'établissement de l'état descriptif de division en volumes, ainsi que les frais de diagnostics avant-vente.

A cet égard, il est demandé au Conseil d'Administration :

- De se prononcer quant à cette vente
- De fixer le prix de cession
- D'autoriser la Directrice Générale à accomplir toutes les formalités inhérentes à ladite cession y compris la signature de tous actes.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	21	Abstentions	0	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

Article 1

SE PRONONCE FAVORABLEMENT quant à la vente du local n° 0175 0001 sis 15/17 rue Courdouan à Toulon.

Article 2

FIXE le prix de cette cession à 65.000 € (soixante-cinq mille euros).

Article 3

AUTORISE la Directrice Générale à accomplir toutes les formalités inhérentes à ladite cession y compris la signature de tous actes.

 Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI